



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Patrick CHAUPIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Renaissance du vignoble du dijonnais - Baux emphytéotiques au profit de la
Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or - Prolongation des durées**

Il est rappelé que Dijon métropole a souhaité, depuis de nombreuses années, s'engager concrètement en faveur de la renaissance du vignoble du dijonnais et de la reconquête de la vigne, afin de renouer avec l'histoire viticole du terroir du dijonnais.

La dynamique ainsi engagée s'inscrit également dans la démarche conduite pour l'obtention d'une dénomination géographique complémentaire et d'une nouvelle appellation « Bourgogne Dijon » dans l'aire AOC Bourgogne.

Dans ce cadre, la métropole a procédé à une maîtrise foncière significative, afin de permettre une affectation viticole effective. Les acquisitions ont notamment porté sur le Domaine de la Cras et sur des terrains situés Rente de Giron et dans le secteur des Valendons-En Montre Cul.

Il est également rappelé que les biens et terrains acquis ont fait l'objet de plusieurs baux emphytéotiques intervenus en fonction des acquisitions, en date des 03 décembre 2013, 08 décembre 2017, 23 mai 2018 et 05 juin 2019 pour le site du Domaine de la Cras, 03 mai 2017, 23 mai 2018 et 1^{er} août 2018 pour le secteur de la Rente de Giron, 26 avril 2021 pour le secteur des Valendons-En Montre Cul. Ces baux ont été consentis au profit de la Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or, qui est ainsi notamment en charge d'établir les baux viticoles professionnels avec les viticulteurs, en lien avec la profession.

Les baux emphytéotiques ont été établis pour des durées de 30 ou de 40 années et s'achèveront au plus tard en décembre 2053. Il s'avère aujourd'hui que ces durées ne permettent pas un amortissement suffisant des investissements nécessaires concernant les plantations, l'entretien et le développement des vignes.

C'est pourquoi, il est proposé de prolonger la durée de l'ensemble des baux emphytéotiques, afin de retenir une date d'échéance unique fixée au 31 décembre 2063.

Il est précisé que l'ensemble des autres dispositions des baux demeure inchangé.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prolonger** jusqu'au 31 décembre 2063 la durée des baux emphytéotiques établis entre Dijon métropole et la Chambre départementale d'Agriculture de Côte d'Or dans le cadre de la renaissance du vignoble du dijonnais, intervenus les 03 décembre 2013, 08 décembre 2017, 23 mai 2018 et 05 juin 2019 pour le site du Domaine de la Cras, 03 mai 2017, 23 mai 2018 et 1^{er} août 2018 pour le secteur de la Rente de Giron, 26 avril 2021 pour le secteur des Valendons-En Montre Cul, la totalité des autres dispositions de ces baux demeurant inchangée ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cette prolongation de durée par actes notariés ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN POUR : 40 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN